

COMMUNE DE SCRIGNAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 FEVRIER 2021

➤ Comptes administratifs et comptes de gestion 2020

• Comptes de gestion

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

-approuvent les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2020 pour le budget principal, le budget eau et assainissement, le budget lotissement Le Fur, le budget lotissement Feunteun Ber. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• Comptes administratifs budget communal, budget eau, Lotissement Feunteun Ber

- Les membres du conseil municipal prennent connaissance du compte administratif de la commune qui se présente comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 620 643.73 €

- Fonctionnement recettes : 976 494.64 €

Soit un excédent de fonctionnement de 355 850.91 €

- Investissement dépenses : 1 230 974.99 €

- investissement recettes : 1 254 985.53 €

Soit un excédent d'investissement de 24 010.54 €

Hors la présence du Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget communal.

- Puis le Maire présente le compte administratif du budget eau et assainissement :

- Fonctionnement dépenses : 76 686.34 €

- Fonctionnement recettes : 130 147.74 €

Soit un excédent de fonctionnement de 53 461.40 € affecté comme suit : aux 002 recettes de fonctionnement 2021

- Investissement dépenses : 39 426.57 €

- investissement recettes : 59 858.72 €

Soit un excédent d'investissement de 20 432.15€

Hors la présence du Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget eau et assainissement.

- Lotissement Feunteun Ber : Le lotissement Feunteun Ber ne fait apparaître ni dépenses ni recettes en 2020

Hors la présence du Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2020 du budget lotissement Feunteun Ber

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent les comptes administratifs pour l'exercice 2020 pour le budget communal, le budget eau et le lotissement Feunteun Ber.

➤ **Taux d'imposition des taxes directes locales en 2020**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de maintenir les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 19.99 %

Taxe sur le foncier non bâti : 57.45 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent le taux d'imposition des taxes directes locales en 2020.

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget communal**

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2020

- 355 850.91 € au compte 1068 virement à la section d'investissement

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget communal.

➤ **Budgets primitifs 2021 commune, eau et assainissement, Lotissement Feunteun Ber**

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs suivants :

- **Budget principal :**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 935 300.00 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 999 039.75 €

- **Budget eau et assainissement :**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 320 058.22 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 163 623.44 €

- **Lotissement Feunteun Ber**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 25 943.11 € et la section d'investissement à 25 938.74 € en recettes et en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent les budgets primitifs 2021 de la commune, eau et assainissement, lotissement Feunteun Ber.

➤ **Demande de DSIL rénovation énergétique**

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à réaliser une demande de subvention auprès de l'état (Dotation de soutien à l'investissement local) sur un montant de dépenses de 86 020.00 € pour des travaux de rénovation de la cantine scolaire : isolation par l'extérieur, remplacement des fenêtres, remplacement du plafond par un plafond coupe-feu, installation d'un système d'aération simple flux, installation d'une pompe à chaleur, réfection du carrelage et de la peinture intérieure dans les conditions suivantes :

Montant Total des travaux HT	86 020.00 €
DSIL rénovation Thermique	68 016.00 €
Autofinancement	18 004.00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent la demande de DSIL rénovation énergétique.

Questions diverses



Le Maire
Georges MORVAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Morvan', is written over a horizontal line.